Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_0900-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Jérôme LORGEOUX –– Stéphane Roussel – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Martine Michaux – Christelle LOYER – Stéphane JEHANNO

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Martine MICHAUX donne pouvoir à Madame Colette Gorré

Madame Christelle LOYER donne pouvoir à Thierry Autran

Monsieur Stéphanne JEHANNO donne pouvoir à Benoit Colineaux

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Monsieur Dubois Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

2026-09-09_ Organisation du repas des aînés 2026

Rapporteur : Colette Gorré

Le Conseil municipal examine les modalités d'organisation du repas des aînés 2026, notamment la date, le lieu, le budget, les conditions d'invitation, les modalités relatives aux colis et l'organisation du transport des personnes rencontrant des difficultés de déplacement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_0900-DE

Le traditionnel repas des aînés se déroulera le :

- Jeudi 22 octobre 2026
- à 12 h 00
- Salle Jean de la Bouillerie à Saint-Gravé

Pour l'édition 2026, le traiteur Terre des délices à Bohal est retenu.

Afin de tenir compte de l'évolution démographique de la commune et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, la Commission propose de fixer l'âge d'éligibilité à 71 ans révolus au 31 décembre 2026.

Cette évolution porte le nombre de bénéficiaires à environ 145 personnes.

Le conseil municipal approuve ce principe.

Colis des aînés

La Commission propose que les colis soient réservés aux personnes ne pouvant participer au repas dans les situations suivantes :

- résidence en EHPAD ;
- situation de handicap empêchant les déplacements ;
- absence pour raison médicale justifiée ;
- situation exceptionnelle appréciée par la Commission.

La date de distribution, le fournisseur ainsi que le contenu des colis seront arrêtés ultérieurement.

Le nombre de colis est estimé à une dizaine. Le conseil municipal approuve ce principe.

Transport des participants

Afin de faciliter la participation des personnes isolées ou ne disposant pas de moyen de transport, les membres de la Commission assureront, avec l'appui de bénévoles, le transport des bénéficiaires qui en feront la demande.

Les modalités pratiques seront arrêtées avant la manifestation. Le conseil municipal approuve ce principe.

Distribution des invitations

Les invitations seront distribuées directement au domicile des bénéficiaires par les membres de la Commission Sociale.

Cette visite permettra également de maintenir un lien de proximité avec les aînés et de vérifier si certaines personnes nécessitent un accompagnement particulier.

Le conseil municipal approuve le principe comme ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_0900-DE

Participants :	Prise en charge :	Vote par catégorie :
Aînés invités (71 ans et plus)	Repas offert par la commune	15 pour
Monsieur le Maire	Participation financière au prix du repas	Monsieur le Maire ne souhaite pas bénéficier du repas offert
Membres de la Commission Sociale et bénévoles	Participation financière au prix du repas	13 pour / 2 abstentions
Adjoints	Participation financière au prix du repas	13 pour / 2 abstentions
Conseillers municipaux	Participation financière au prix du repas	13 pour / 2 abstentions
Agent communal organisateur	Participation financière au prix du repas	15 contre. La proposition de participation financière est rejetée à l'unanimité.
Prêtre	Repas offert par la commune	13 pour / 2 contre (Aline Gaucher et Jean-Claude Picavet

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre Dubois

Signature

MAIRIE DE SAINT-GRAVE (Morbihan)

Date d'affichage en mairie :

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 29/09/2026